

# RAPPORT ANNUEL 2025 SIENNA SOUVERAINS 3-5



## **SOMMAIRE**

Synthèse du fonds au 31/03/2025	3
Vie juridique du fonds	3
GESTION FINANCIERE	4
Évolution de la valeur liquidative	5
Performances du fonds	5
Analyse du risque	5
Principaux mouvements du fonds	
Conjoncture économique	7
Le mot du gérant	8
Autres informations	11
Pourcentage OPC interne	14
ETATS FINANCIERS	15
DIC PRIIPS	69
REPORTING MARS	76
ANNEXE SFDR	81



## Synthèse du fonds au 31/03/2025

**DATE D'AGREMENT AMF:** 11/06/1990

**DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT:** 

> 3 ans

FORME JURIDIQUE: FCP/FIVG

FONDS MULTI-PARTS: OUI

**CLASSIFICATION**: Obligations et autres titres de créance

libellés en euro

Code ISIN: FR0007457114

**DEVISE**: Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES:

PRICE WATER HOUSE COOPERS

**INDICATEUR DE RISQUE (SRI): 2** 

**INDICE DE REFERENCE:** 

100% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 3-5 Year

**CHIFFRES CLES** 

Actif net du portefeuille : 191,66 M€

> Actif net de la part FS-C : 191,61 M€

Valeur liquidative de la part FS-C: 452,470 €

+ haut sur 12 mois : 454,690 € + bas sur 12 mois : 431,800 €

> Actif net de la part R-C : 0,05 M€

Valeur liquidative de la part R-C: 104,510 €

+ haut sur 12 mois : 105,04 € + bas sur 12 mois : 99,64 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en cours de

clôture

**VALORISATEUR:** CACEIS

**SOCIETE DE GESTION:** 

SIENNA GESTION 21 boulevard Haussmann 75008 Paris www.sienna-gestion.com

## Vie juridique du fonds

- Le 23/06/2025 :
- Modification des frais de la part FS-C (distinction entre frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services).
- Le 01/01/2025 :
- Suppression du terme ISR dans la dénomination du Fonds
- Mise à jour des limites méthodologiques de l'approche extra-financière
- Le 06/12/2024 :
- Changement d'adresse du siège social de Sienna Gestion.
- Le 30/08/2024 :
- Evolution de la part « A » du Fonds : Renommage de la part « A » en part « FS-C » et modification des souscripteurs concernés, suppression du montant minimum de souscription. Modification des frais de gestion directs portés à 0,50 % maximum l'an (au lieu de 0,35 % maximum l'an) et évolution de l'affichage des frais indirects à « non significatifs » (au lieu de 0.10% maximum l'an).
- Evolution de la présentation des frais de gestion du Fonds (pour toutes les catégories de part du Fonds) : o Remplacement des « frais administratifs externes à la société de gestion » par les « frais de fonctionnement et autres services ».
- Le 28/05/2024 : -Ajout d'une part R-C
- Le 29/12/2023 :
- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates »).
- Actualisation rédactionnelle conformément à l'Instruction AMF

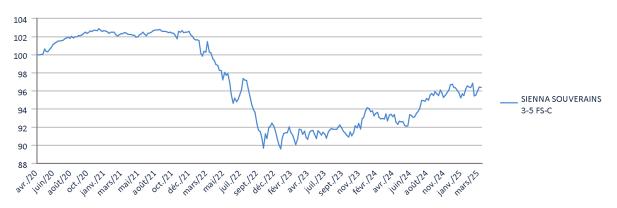


SIENNA SOUVERAIN 3-5

# **GESTION FINANCIERE**

## Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



La part R-C du fonds ne disposant pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage de ses performances.

## Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)		1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA SOUVERAINS 3-5 FS-C		3,15	-3,02	-3,87	-3,21
Indice de référence		3,68	0,69	-1,86	1,37
PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)		1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA SOUVERAINS 3-5 FS-C		3,15	-1,02	-0,79	-0,33
Indice de référence		3,68	0,23	-0,38	0,14
PERFORMANCES ANNUELLES (en %)	2024	2023	2022	2021	2020
SIENNA SOUVERAINS 3-5 FS-C	2,23	4,96	-12,17	-0,61	0,97
Indice de référence	2,52	5,39	-9,95	-1,19	1,30

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Analyse du risque

RATIO DE RISQUE	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée			
Portefeuille (en %)	3,29	4,01	3,27
Indice de référence (en %)	2,74	4,12	3,41
Tracking error (en %)	0,76	1,65	1,32
Ratio de Sharpe	-0,10	-0,91	-0,66
Ratio d'information	-0,70	-0,76	-0,31



# Principaux mouvements du fonds

	Achats		
FRAN GO 0.5 05-29	FR0013407236	OPCVM	26 115 801
ITAL BU 4.1 02-29	IT0005566408	OPCVM	19 821 346
SIENNA MONETAIRE	FR001400QD00	OPCVM	15 671 893
ITAL BU 2.8 12-28	IT0005340929	ACTION	14 657 258
SPAI GO 3.5 05-29	ES0000012M51	OPCVM	14 331 452
FRAN GO 0.75 11-28	FR0013341682	OPCVM	13 616 083
BUND 2.1 04-29	DE000BU25026	ACTION	12 104 655
FRAN GO 5.5 04-29	FR0000571218	OPCVM	10 331 095
ITAL BU 5.25 11-29	IT0001278511	ACTION	8 353 695
ITAL BU 3.85 12-29	IT0005519787	ACTION	7 800 527

	Ventes		
REPU FE 0.0 08-26	DE0001102408	OPCVM	19 790 688
SIENNA MONETAIRE ISR	FR001400QDO0	OPCVM	15 698 953
ITAL BU 2.8 12-28	IT0005340929	ACTION	14 694 099
REPU FE 6.5 07-27	DE0001135044	OPCVM	13 484 822
ITAL BU 1.85 07-25	IT0005408502	ACTION	12 890 391
REPU FE 5.625 01-28	DE0001135069	OPCVM	12 857 721
ITAL BU 4.4 05-33	IT0005518128	ACTION	9 480 013
BUND DE 0.5 08-27	DE0001102424	ACTION	9 431 377
REPU FE 0.25 02-27	DE0001102416	ACTION	9 420 353
SIENNA MONET ISR R	FR0007081278	ACTION	7 126 682



## Conjoncture économique

La période d'avril 2024 à mars 2025 a été marquée par des évolutions économiques contrastées entre les États-Unis et l'Europe, influençant les marchés financiers et les politiques monétaires.

**Avril 2024** a vu une détérioration des statistiques économiques américaines, perturbant les prévisions de baisse des taux par la Fed, avec un taux souverain à 10 ans en hausse de 42 points de base. En revanche, la zone euro a montré des signes de redressement, permettant à la BCE d'envisager une baisse des taux à partir de juin. Les marchés d'actions ont fait preuve de résilience, bien que les indices aient connu une légère consolidation : le S&P 500 a chuté de 3 %, tandis que le Stoxx Europe 600 a perdu 1 %.

Mai 2024 a présenté un début optimiste, mais les craintes concernant la Fed ont pesé sur le dollar, qui s'est déprécié de 1,6 % face à l'euro. Les marchés ont atteint des sommets mi-mai, soutenus par des résultats d'entreprises positifs et une dynamique autour de l'intelligence artificielle, avant de stagner.

Juin 2024 a été marqué par des troubles politiques en France, entraînant une hausse des taux souverains français et une chute de 6 % du CAC 40. En revanche, la demande liée à l'intelligence artificielle a propulsé les marchés américains, avec le S&P 500 et le Nasdaq atteignant de nouveaux sommets.

**Juillet 2024** a vu des anticipations de baisses de taux par la Fed se renforcer, entraînant une rotation sectorielle vers les petites et moyennes capitalisations. Cependant, les entreprises européennes ont lutté contre une consommation faible.

**Août 2024** a poursuivi cette tendance, avec une rotation en faveur des petites et moyennes entreprises, alors que les grandes capitalisations technologiques souffraient.

**Septembre 2024** a apporté des signaux mitigés, avec des indicateurs économiques américains montrant des signes de faiblesse, mais des ventes au détail encourageantes. La Fed a baissé ses taux, soutenant les actifs risqués, tandis que l'Europe continuait de faire face à des défis économiques.

**Octobre 2024** a révélé une résilience de l'économie américaine, mais une révision à la baisse des anticipations de baisses de taux a conduit à une hausse des taux souverains. En Europe, la situation économique s'est détériorée, avec des géants comme LVMH ajustant leurs prévisions à la baisse.

**Novembre 2024** a vu une performance décevante des marchés européens, en raison de crises politiques internes et d'une détérioration des indicateurs économiques. Aux États-Unis, des mesures protectionnistes de Trump ont soutenu le marché, propulsant le S&P 500 à de nouveaux sommets.

**Décembre 2024** a été marqué par des incertitudes économiques en Europe, avec une croissance faible et des tensions politiques. La BCE a baissé ses taux, mais cela n'a pas inversé la tendance baissière des marchés.

**Janvier 2025** a débuté avec des statistiques solides aux États-Unis, mais une inflation persistante a suscité des inquiétudes. En Europe, la croissance est restée faible, bien que des signes de stabilisation apparaissent.

**Février 2025** a vu une incertitude croissante liée à la politique de Trump, entraînant des baisses sur les marchés américains, tandis que l'Europe a bénéficié de négociations sur l'Ukraine.

Mars 2025 a été marqué par l'application de droits de douane par les États-Unis, entraînant un recul des actifs américains. En revanche, l'Europe a mieux résisté grâce à des plans de relance ambitieux.

En résumé, cette période a été caractérisée par une divergence croissante entre les dynamiques économiques américaines et européennes, avec des impacts variés sur les marchés d'actions et les taux d'intérêt, influencés par des facteurs politiques, des anticipations de politique monétaire et des évolutions sectorielles.



## Le mot du gérant

#### Avril 2024

Le mois d'avril a été rythmé par une forte diminution du nombre de baisses de taux directeurs anticipées par le marché des deux côtés de l'Atlantique. Début janvier, les opérateurs attendaient 6 à 7 baisses sur 2024, ils n'en attendent plus que 2 pour la BCE et 1 pour la FED. Les données d'inflation et d'emploi américains attestent d'une économie encore trop résiliente alors que la zone euro affiche des PMI en amélioration. Dans ce contexte les taux souverains se sont tendus, le 10 ans prenant resp. +28pbs et +48pbs pour l'All (2.58%) et les US (4,68%).Le Crédit est toujours plébiscité, du fait de taux absolus élevés malgré des spreads serrés. Les premières publications sont bien reçues par le marché bien que des inquiétudes se matérialisent dans certains secteurs (Luxe, ...). Avec la hausse des taux souverains nous augmentons notre sur sensibilité et revenons à la neutralité sur le crédit, en restant sélectifs sur la qualité de crédit.

#### Mai 2024

En mai, le marché est resté tourné vers les données d'inflation et les discours des banquiers centraux. Le PIB US fait état d'un net ralentissement passant de 3.4% en 23 à 1,3% au T1 24, alors que l'inflation reste élevée (Core PCE 3,6% T1 vs 2% T4 23). En Europe, la croissance semble repartir, avec des PMI au-dessus des 50. Les opérateurs parient sur des taux ' higher for longer '. D'après les anticipations de taux directeurs, cette résilience milite pour une pause après une première baisse des taux en juin par la BCE. Côté US, la première baisse n'est pas attendue avant novembre. Ainsi les taux se tendent (10 ans : All +8pbs ; US : +16pbs)Le crédit IG est stable sur le mois, toujours aidé par la dynamique de flux acheteurs. Les actifs les plus risqués se resserrent nettement (HY, subordonnées). On notera que malgré des émissions record, les primes concédées sont quasi nulles. Nous restons sélectifs sur les émetteurs, et restons sur sensibles au-dessus des 2,5% sur le 10 ans Allemand.

#### Juin 2024

La BCE a débuté son cycle de baisse des taux en juin par un premier mouvement d'un quart de point fixant le principal taux directeur à 4,25%. Dans un contexte d'inflation résiliente, les taux longs étaient orientés à la hausse mais la décision surprise d'Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée Nationale a entraîné in ' Flight to Quality ' des taux allemands (10 ans finalement en baisse de 16 bps sur le mois à 2,50%) et un écartement du spread France-Allemagne de 50 à 80 bps (10 ans en hausse de 16 bps à 3.30%). Cela a également impacté le spread italien en hausse de 26 bps. Les obligations privées ont légèrement sous-performé sur le mois, pénalisées par le risque politique. En toute logique les obligations financières françaises sont les plus impactées. Dans ce contexte nous avons réduit la surexposition taux et augmenté les expositions France et Italie.

En début de mois, le risque politique s'est estompé en Europe, après les législatives en France qui n'ont pas désigné de majorité claire. L'écart FR-ALL s'est réduit de 15pbs, à 65pbs, après un plus haut à 82pbs. Mais, en 2nde partie de mois, la procédure de déficit excessif lancée par l'Europe, et les discussions de la coalition de la gauche, pour présenter leur candidat au poste de 1er ministre, ont poussé l'écart FR-ALL vers les 76pbs. Coté macro, de nombreuses incertitudes - économie chinoise en berne, désinflation qui se poursuit aux US, résultats S1 24 mitigés - ont poussé les taux à la baisse et fait chuter les marchés actions. Le crédit s'écarte mais les flux acheteurs sont toujours présents sur atteintes de niveaux de taux en absolu. L'attentat manqué contre Trump, bien que spectaculaire, n'a eu aucun impact, mais il faudra suivre les sondages sur la présidentielle, avec une K. Harris qui relance les Démocrates et dont le programme serait défavorable à la Tech et l'énergie US.

#### Août 2024

Août a été caractérisé par plusieurs épisodes de volatilité liés à la macro, et amplifiés par de faibles flux. D'abord l'emploi US inférieur aux attentes qui a fait planer le risque de récession, et qui par la suite, a été mitigé par des ISM et des ventes aux détail encourageants. Ensuite, le Symposium de J. Hole où J. Powell a ouvert la voie à un assouplissement monétaire ; la valeur du dollar s'étant immédiatement dépréciée contre les autres devises mondiales (cf. DXY), tandis que les anticipations de baisse de taux sont passées à 100pbs à fin 2024. Enfin, par les données Européennes, PMI et CPI Allemands, qui ont surpris à la baisse. Nous pensons les anticipations de baisse de taux, ainsi que les réponses aux données macro sont exagérées. Nous nous attendons à 2 voire 3 baisses par FED et BCE, tandis que certains points de la courbe, notamment le 5Y All à 2,15%, sont trop chers. Coté Crédit, peu de mouvements, alors que l'avalanche de primaires est bien absorbée en fin de mois.



#### Septembre 2024

Les données macros ont fait état d'une dégradation des économies des deux côtés de l'Atlantique. La BCE a sans surprise continuité son assouplissement monétaire, en baissant de 25pbs son taux directeur. Aux US, les chiffres de l'emploi en nette dégradation et le tassement de la croissance ont provoqué des pics de volatilité. La FED qui avait passé son tour en juillet a effectué une baisse surprise de 50bps. La courbe s'est ainsi pentifiée avec un rallye du 2Y, entrainant avec elle l'Europe. J. Powell a toutefois réussi à rassurer sur la croissance et à crédibiliser un soft landing. Les banques centrales s'affichent toujours ' data dépendantes ' pour leurs prochaines décisions. Sur le marché du Crédit, plusieurs profit warnings de constructeurs automobiles ont pénalisé le secteur, les hausses de prix ne couvrant plus la forte baisse de la demande. En toute fin de mois, la Chine a annoncé un plan massif d'aide à l'économie qui a relancé les secteurs du luxe et de spiritueux.

#### Octobre 2024

Après un rallye des taux longs en septembre, nous avons assisté à une pentification tirée par les US dont le marché du travail reste solide et dont l'économie semble loin de la récession, tandis que l'échéance électorale se rapproche. L'Europe a suivi par sympathie malgré une économie atone. Les 10Y US et ALL s'inscrivent à 4.25% et 2.40%. Malgré une baisse de 25bps des taux directeurs de la BCE, le marché s'est inquiété d'une inflation sous 2%, et d'un risque que sa politique soit peut-être trop tardive. Une prochaine baisse de 50pbs n'est pas exclue. Nous avons neutralisé notre sous sensibilité sur 2,20% (10Y ALL), et repassons sur sensibles en fin de mois sur atteinte des 2,45%. La volatilité actuelle est selon nous passagère, en lien avec les élections US, et nous restons optimistes sur un rallye de fin d'année tiré par les flux. Le crédit de bonne qualité reste résilient et nous restons surexposés. Nous conservons notre sous sensibilité italienne dont les spreads sont serrés.

#### Novembre 2024

Le principal catalyseur du mois a été l'élection de Donald Trump aux US. Son programme pro deficit et inflationniste a tiré les taux à la hausse, le 10ans flirtant avec les 4,5%; entrainant avec lui les taux All (2,5%) et Fr (3,30%). En second e partie de mois, les chiffres US mitigés entre rebond du CPI tiré par les effets de base sur l'énergie, et un déflateur (PCE) inférieur aux attentes ont fait baisser les taux souverains à resp. 4,17%, 2.06% et 2.92%. Le spread français s'est écarté au-delà des 85 pbs, sur une potentielle censure du gouvernement. Nous passons neutre en sensibilité relative taux.Coté crédit, nous observons un marché qui se ferme plus tôt que les années précédentes. Des flux importants de la part d'assureurs sont à noter sur la base d'atteintes de taux absolus, notamment 3,5% sur du crédit 10 ans IG. Nous restons sur exposés sur le crédit de bonne qualité (A).

#### Décembre 2024

Les taux s'affichent en forte hausse sur le mois (resp. +15pbs et +35pbs sur les 10Y ALL et US). Bien qu'elles continuent d'être accommodantes, FED et BCE tiennent des discours plus attentistes sur leurs prochaines décisions (peur d'un regain d'inflation, l'incertitude sur le programme de D. Trump). L'économie US reste résiliente tandis que les chiffres Euro et chinois sont plus mitigés. Dans ce contexte nous passons sur sensibles, avec l'idée que l'ensemble des données haussières sont intégrées aux cours actuels. Nous restons sous exposés à la France et l'Italie, avec des spreads vs Bund à resp. 82pbs et 116pbs. L'incertitude perdure malgré la nomination de F. Bayrou au poste de 1er Ministre, tandis que L'Italie reste sur des niveaux historiquement bas. Le crédit s'est bien tenu sur le mois, attirant les flux acheteurs des institutionnels, qui ont pu investir sur des taux élevés grâce à la montée des taux souverains. Nous sommes surexposés sur la classe d'actif.

#### Janvier 2025

Dans l'attente de la prise de fonction de Donald Trump les taux longs ont poursuivi leur hausse début 2025 pour atteindre 2,65% (10 ans allemand) mi-janvier. Mais les chiffres d'inflation et de ventes au détail américains, en retrait, ont stoppé ce mouvement. Le taux 10 ans allemand termine le mois à 2,46%. Si la Fed a laissé ses taux directeurs inchangés en janvier, la BCE a quant à elle baissé ses taux de 25 bps positionnant le taux de dépôt à 2.75%, soulignant que le processus de désinflation est en bonne voie. Le marché des obligations privées a été négativement impacté par la hausse des taux longs en début de mois mais a ensuite nettement performé, rassuré par les banquiers centraux. Cet appétit pour le risque a également bénéficié aux spreads souverains français et italiens. Nous avons positionné les fonds en sur sensibilité dès le 31/12/2024 (120%), tout en restant sur exposé au risque crédit et sous exposé à l'Italie.



#### Février 2025

Une fois n'est pas coutume, le thème du mois aura été la volatilité des taux d'intérêts avec comme catalyseur la géopolitique. L'annonce des barrières commerciales américaines fait craindre un ralentissement économique mondial en parallèle d'une inflation plus persistante. Le 10 ans allemand baisse de 4bps à 2,41% tandis qu'aux Etats-Unis la baisse est plus marquée avec 33bps à 4,21%. La divergence entre les deux continents se matérialise sur les anticipations de baisse de taux directeurs nettement plus fortes en Europe qu'aux Etats-Unis. Avec des taux longs plus hauts plus longtemps, nous repositionnons notre sur sensibilité sur une partie intermédiaire (5 à 10ans) afin réduire notre exposition à une pentification. Avec des publications 2024 solides, nous restons surexposés au crédit principalement via les financières. Nous conservons nos sous expositions aux taux souverains français et italien dont les trajectoires de déficit sont toujours préoccupantes.

#### Mars 2025

Le mois de mars est marqué par une nette hausse des taux européens. Ainsi le 10 ans allemand progresse de 30 bps à 2,70%. Ce mouvement découle de l'annonce par l'Allemagne d'un plan d'investissement de 500 Mdseuros sur 12 ans, en partie orienté vers des dépenses militaires, et qui va donc soutenir la croissance en Europe. Le taux 10 ans US ne progresse que de 5 bps réduisant le spread US-ALL à 150 bps. A noter le spread français qui passe sous les 70 bps. Nous avons augmenté l'exposition en sensibilité des portefeuilles à 130%. Les annonces de tarifs douaniers américains sur l'auto, pièces détachées incluses, ont ensuite amené de la volatilité sur le Crédit. Dans l'univers IG, l'écartement reste limité, de 3 à 7pbs selon les secteurs, le marché retenant les taux absolus offerts élevés et les bilans assainis. Logiquement les subordonnées financières s'écartent davantage (+15pbs), mais restent protégées par leur portage supérieur. Un écartement supplémentaire serait selon nous une opportunité pour renforcer la poche.



### **Autres informations**

#### Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<a href="https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires">https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires</a>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

#### Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.sienna-gestion.com

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

#### Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

#### Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2024 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION: 71,33 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 156 441,00 €
- Rémunération annuelle brute variable : 1 479 974,00 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 44
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » :

2 236 089,00 €

En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 19 personnes en 2024 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.



SIENNA SOUVERAIN 3-5

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

#### Effet de levier

L'effet de levier du FCP au sens de l'article 109 du Règlement délégué n°231/2013 est le suivant au (31/12/2024) :

- suivant la méthode brute : 121.42 %
- suivant la méthode de l'engagement : 111.33 %

#### **Règlementation SFTR**

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

#### Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.



SIENNA SOUVERAIN 3-5

#### Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

#### Informations sur la règlementation SFDR

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

#### Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »

#### Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : www.sienna-gestion.com.



# **Pourcentage OPC interne**

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/03/2025 est égal à 4,86 % de l'actif net.



# **ETATS FINANCIERS**



**SIENNA SOUVERAIN 3-5** 

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 mars 2025



#### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 mars 2025

**SIENNA SOUVERAIN 3-5** 

FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion SIENNA GESTION 18 rue de Courcelles 75008 PARIS

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale SIENNA SOUVERAIN 3-5 relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/03/2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



#### SIENNA SOUVERAIN 3-5

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



#### Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



#### **SIENNA SOUVERAIN 3-5**

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2025.08.08 17:49:58 +0200

Document authentifié par signature électronique Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Frédéric SELLAM

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	177 218 154,60
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	177 218 154,60
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	14 276 475,31
OPCVM	4 969 200,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	9 307 275,31
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	221 999,96
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	191 716 629,87
Créances et comptes d'ajustement actifs	460 739,02
Comptes financiers	0,00
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	460 739,02
Total de l'actif I+II	192 177 368,89

<sup>(\*)</sup> L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	185 806 341,37
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	5 855 281,04
Capitaux propres I	191 661 622,41
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	191 661 622,41
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	222 000,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	222 000,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	82 718,65
Concours bancaires	211 027,83
Sous-total autres passifs IV	293 746,48
Total Passifs : I+II+III+IV	192 177 368,89

<sup>(\*)</sup> L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	3 937 308,85
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	106 738,66
Sous-total produits sur opérations financières	4 044 047,51
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00
Total revenus financiers nets (A)	4 044 047,51
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-612 148,27
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-612 148,27
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	3 431 899,24
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 299 615,37
Sous-total revenus nets I = (C+D)	4 731 514,61
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-1 212 994,66
Frais de transactions externes et frais de cession	-32 716,33
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-1 245 710,99
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-544 964,77
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-1 790 675,76

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 491 579,86
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	2 491 579,86
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	422 862,33
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	2 914 442,19
Acomptes:	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	5 855 281,04

<sup>(\*)</sup> L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## Annexe des comptes annuels

#### A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

Le Fonds a pour objectif d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance, nette de frais de gestion, au moins égale à celle de son indicateur de référence en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits « critères ESG ») pour la sélection et le suivi des titres.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

#### A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net Global en EUR	246 639 047,96	268 483 963,32	184 488 490,89	123 724 803,82	191 661 622,41
Part SIENNA SOUVERAINS 3-5 FS-C en EUR					
Actif net	246 639 047,96	268 483 963,32	184 488 490,89	123 724 803,82	191 609 886,22
Nombre de titres	513 476	575 447	430 847	282 057	423 475
Valeur liquidative unitaire	480,33	466,56	428,19	438,65	452,47
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,93	-3,74	-50,31	-14,40	-4,22
Capitalisation unitaire sur revenu	3,58	2,62	8,21	11,07	11,17
Part SIENNA SOUVERAINS 3-5 R-C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	51 736,19
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	495
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	104,51
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,97
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	1,94

#### A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions .
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.
- 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### Instruments financiers à terme :

#### Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

#### Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

## Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

#### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de gestion sont directement imputés au compte de résultat du FIA.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FIA a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA ;
- des commissions de mouvement facturées au FIA ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FIA, se reporter au document d'informations clés.

#### Modifications intervenues sur l'exercice :

Au 28/05/2024, création de la part R-C

Au 30/08/2024, la part A devient FS-C

Le taux max de la part FS-C passe de 0.35% à 0.50% TTC max l'an

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de ge	estion financière (*)	Actif net	Part « <b>FS-C</b> » : 0,50 % TTC maximum l'an
2		onnement et autres vices (**)	Actimet	Part « <b>R-C</b> » 0.55 % TTC maximum l'an
3	Frais indirects maximum (commissions et	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
	frais de gestion)	Frais de gestion (***)	Actif net	Non significatifs
4	Commission	s de mouvement (*)	Néant	Néant
5	Commission de surperformance (*) (****)		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % TTC de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans (coupons nets réinvestis).

<sup>(\*)</sup> Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

(\*\*) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent les frais suivants :

- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la société de gestion à l'Association française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières) à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;
- Frais liés au respect des obligations règlementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;
- Frais de constitution et de diffusion de la documentation règlementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR);
- Frais d'audit et de promotion du label ISR ;
- Frais de fonctionnement des plateformes de distribution.

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

(\*\*\*) Ces frais sont liés à l'investissement du fonds en parts et/ou actions d'OPC. Cette information à caractère facultatif est précisée à titre d'information.

(\*\*\*\*) Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'Actif net du Fonds (1) et celle de son Indicateur de Référence (2) appréciées sur une Période de Référence (3).

- (1) L'Actif net du Fonds correspond à la valorisation des actifs détenus par le Fonds selon les règles décrites dans le prospectus du Fonds et après prise en compte des frais courants.
- (2) L'Indicateur de Référence du Fonds correspond à l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans (coupons nets réinvestis). Les performances passées de l'Indicateur de Référence sont disponibles via le lien https://www.siennagestion.com/nos-solutions-dinvestissement
- (3) La Période de Référence correspond à la période au cours de laquelle la performance de l'Actif net du Fonds est mesurée et comparée à celle de son Indicateur de Référence. Cette Période de Référence est d'une durée d'un an minimum, adossée à l'exercice comptable du Fonds clôturant le dernier jour de bourse du mois de mars.

A compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2022, toute sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à son Indicateur de Référence constatée à la date de clôture d'un exercice devra être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Ainsi, la Période de Référence pourra être prolongée dans la limite de 5 ans.

#### A la clôture de l'exercice du Fonds :

- Si la performance de l'Actif net du Fonds est supérieure à celle de son Indicateur de Référence (après compensation d'éventuelles sous-performances passées), la commission de surperformance sera égale à 20 % de la différence entre ces deux valeurs. Cette différence fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative du Fonds. En cas de sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à celle de son Indicateur de Référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée dans les mêmes proportions par une reprise sur provision.
  - En cas de rachats, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.
  - Hormis les rachats, la commission de surperformance est payée à la société de gestion à la date de clôture de l'exercice du Fonds.
- Si la performance de l'Actif net du Fonds est égale à celle de son Indicateur de Référence, la commission de surperformance sera nulle.
- Si la performance de l'Actif net du Fonds est inférieure à celle de son Indicateur de Référence, la sous-performance de l'exercice concerné sera reportée sur les exercices suivants jusqu'à ce qu'elle soit compensée, dans la limite de 5 ans. La sous-performance d'un exercice, non rattrapée à l'issue d'une Période de Référence de 5 ans, sera abandonnée (non reportée sur l'exercice suivant).
  - Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la même Période de Référence de 5 ans et qu'elle n'est pas rattrapée à l'issue de cette Période, une nouvelle Période de Référence de 5 ans maximum s'ouvrira à compter de la nouvelle année de sous-performance.

#### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu:

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part SIENNA SOUVERAINS 3-5 R-C	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA SOUVERAINS 3-5 FS-C	Capitalisation	Capitalisation

#### B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

#### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	123 724 803,82
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	104 884 489,87
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-41 625 439,39
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 431 899,24
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-1 245 710,99
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 491 579,86
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	191 661 622,41

# B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

#### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part SIENNA SOUVERAINS 3-5 FS-C		
Parts souscrites durant l'exercice	234 662	104 832 841,42
Parts rachetées durant l'exercice	-93 244	-41 625 439,39
Solde net des souscriptions/rachats	141 418	63 207 402,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	423 475	
Part SIENNA SOUVERAINS 3-5 R-C		
Parts souscrites durant l'exercice	495	51 648,45
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	495	51 648,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	495	

#### B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part SIENNA SOUVERAINS 3-5 FS-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA SOUVERAINS 3-5 R-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

#### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

#### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

#### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
SIENNA SOUVERAINS 3-5 FS-C FR0007457114	Capitalisation	Capitalisation	EUR	191 609 886,22	423 475	452,47
SIENNA SOUVERAINS 3-5 R-C FR001400ORD8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	51 736,19	495	104,51

#### C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

		Ventilation des expositions significatives par pays					
Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	
Actif							
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Hors-bilan							
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA	
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA	
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA	
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA	
Total	0,00						

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décompositio	n de l'expositio	Décomposition par niveau de deltas		
	+/-	<= 1 an	1 <x<=5 ans<="" th=""><th>&gt; 5 ans</th><th>&lt;= 0,6</th><th>0,6<x<=1< th=""></x<=1<></th></x<=5>	> 5 ans	<= 0,6	0,6 <x<=1< th=""></x<=1<>
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

		Ventilation des expositions par type de taux						
Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux			
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-			
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Obligations	177 218,15	177 218,15	0,00	0,00	0,00			
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Comptes financiers	-211,03	0,00	0,00	0,00	-211,03			
Hors-bilan								
Futures	NA	41 226,50	0,00	0,00	0,00			
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00			
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00			
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00			
Total		218 444,65	0,00	0,00	-211,03			

# C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	3 878,42	163 856,91	7 470,75	2 012,08
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-211,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	41 226,50	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-211,03	0,00	0,00	3 878,42	205 083,41	7 470,75	2 012,08

<sup>(\*)</sup> L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

# C1e.Exposition directe sur le marché des devises

	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
Montants exprimés en milliers EUR					
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(\*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
Montains exprimes en miniers LON	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	175 206,07	2 012,08	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	175 206,07	2 012,08	0,00

<sup>(\*)</sup> Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

## C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

## D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	60 201,12
	Dépôts de garantie en espèces	400 537,90
Total des créances		460 739,02
Dettes		
	Frais de gestion fixe	82 416,01
	Autres dettes	302,64
Total des dettes		82 718,65
Total des créances et des dettes		378 020,37

## D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
Part SIENNA SOUVERAINS 3-5 FS-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	612 073,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,44
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SIENNA SOUVERAINS 3-5 R-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	74,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

## D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

## **D4. Autres informations**

# D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

## D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			9 307 275,31
	FR001400QDO0	SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	0,00
	FR001400EBN2	SIENNA TRESORERIE PLUS A	9 307 275,31
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			9 307 275,31

### D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

## D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	4 731 514,61
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	4 731 514,61
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 731 514,61

### Part SIENNA SOUVERAINS 3-5 FS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	4 730 553,42
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 730 553,42
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 730 553,42
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	4 730 553,42
Total	4 730 553,42
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

#### Part SIENNA SOUVERAINS 3-5 R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	961,19
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	961,19
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	961,19
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	961,19
Total	961,19
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

## D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 790 675,76
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-1 790 675,76
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 790 675,76

### Part SIENNA SOUVERAINS 3-5 FS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 790 191,29
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 790 191,29
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 790 191,29
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-1 790 191,29
Total	-1 790 191,29
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

## Part SIENNA SOUVERAINS 3-5 R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-484,47
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-484,47
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-484,47
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-484,47
Total	-484,47
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

# E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			177 218 154,60	92,46
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			177 218 154,60	92,46
Electricité			2 012 077,57	1,05
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.7% 20-07-80	EUR	2 000 000	2 012 077,57	1,05
Services aux collectivités			175 206 077,03	91,41
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.5% 20-10-29	EUR	2 400 000	2 432 908,33	1,27
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	EUR	5 000 000	5 210 415,57	2,72
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-28	EUR	5 000 000	4 796 439,80	2,50
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.9% 22-06-29	EUR	1 000 000	944 167,61	0,49
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.7% 22-10-29	EUR	2 000 000	2 037 017,33	1,06
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-29	EUR	7 500 000	6 813 280,67	3,55
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.1% 15-11-29	EUR	7 500 000	7 499 796,89	3,91
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.6% 15-08-33	EUR	2 000 000	2 029 932,18	1,06
BUNDSOBLIGATION 2.1% 12-04-29	EUR	12 000 000	12 247 602,32	6,39
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.5% 15-09-29	EUR	750 000	689 224,88	0,36
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-11-28	EUR	12 500 000	11 774 464,56	6,14
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-29	EUR	29 000 000	26 751 234,44	13,96
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.5% 25-11-33	EUR	2 000 000	2 057 427.85	1,07
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.5% 25-04-29	EUR	9 000 000	10 465 299,64	5,46
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.1% 15-05-29	EUR	900 000	863 373,65	0,45
			,	
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.85% 15-12-29	EUR EUR	7 500 000	7 910 492,38	4,13
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.1% 01-02-29	EUR	19 000 000 7 500 000	20 100 083,08	10,49
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 5.25% 01-11-29			8 463 087,13	4,42
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-01-29	EUR	6 000 000	5 502 043,19	2,87
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15-07-29	EUR	2 000 000	1 832 670,02	0,96
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.95% 15-06-29	EUR	1 500 000	1 497 283,76	0,78
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.2% 15-02-34	EUR	3 500 000	3 383 385,20	1,77
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 5.625% 04-01-28	EUR	3 500 000	3 878 418,13	2,02
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.6% 31-10-29	EUR	6 000 000	5 499 222,13	2,87
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.8% 30-07-29	EUR	6 000 000	5 599 189,27	2,92
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.5% 31-05-29	EUR	14 000 000	14 927 617,02	7,79
TITRES D'OPC			14 276 475,31	7,45
OPCVM			4 969 200,00	2,59
Gestion collective			4 969 200,00	2,59
SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	EUR	0,00001	0,00	0,00
Tailor Credit Rendement Cible I	EUR	40 000	4 969 200,00	2,59
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			9 307 275,31	4,86
Gestion collective			9 307 275,31	4,86
SIENNA TRESORERIE PLUS A	EUR	8 357,451	9 307 275,31	4,86
Total	•	•	191 494 629,91	99,91

<sup>(\*)</sup> Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Valeur actuelle présentée au bilan Montant de l'exposition (*)			
Type d'opération	Actif	Descif	Devises	s à recevoir (+)	Devis	es à livrer (-)
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

#### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantite ou	Valeur actuelle p	résentée au bilan	Montant de l'exposition (*)
	Nominal	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

 $<sup>(^\</sup>star)$  Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	e d'engagements Quantité ou Nominal		résentée au bilan	Montant de l'exposition (*)	
	Nominal	Actif	Passif	+/-	
1. Futures					
EURO BOBL 0625	350	0,00	-222 000,00	41 226 500,00	
Sous-total 1.		0,00	-222 000,00	41 226 500,00	
2. Options					
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00	
3. Swaps					
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00	
4. Autres instruments					
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	-222 000,00	41 226 500,00	

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantite ou	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)	
	Nominal	Actif	Passif	+/-	
1. Futures					
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00	
2. Options					
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00	
3. Swaps					
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00	
4. Autres instruments					
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
	Nominal	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou	•	résentée au bilan	Montant de l'exposition (*)
	Nominal	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

 $<sup>(\</sup>mbox{\ensuremath{^{\star}}})$  Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	191 494 629,91
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-222 000,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	682 738,98
Autres passifs (-)	-293 746,48
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	191 661 622,41

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part SIENNA SOUVERAINS 3-5 FS-C	EUR	423 475	452,47
Part SIENNA SOUVERAINS 3-5 R-C	EUR	495	104,51

# **SIENNA SOUVERAIN 3-5 ISR**

COMPTES ANNUELS 28/03/2024

# **BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR**

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	121 215 281,61	184 247 191,30
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	109 262 603,22	164 489 567,27
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	109 262 603,22	164 489 567,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	11 661 660,07	17 904 531,39
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 661 660,07	17 904 531,39
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,0
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,0
Autres organismes non européens	0,00	0,0
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,0
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,0
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,0
Titres empruntés	0,00	0,0
Titres donnés en pension	0,00	0,0
Autres opérations temporaires	0,00	0,0
Instruments financiers à terme	291 018,32	1 853 092,6
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	291 018,32	1 853 092,6
Autres opérations	0,00	0,0
Autres instruments financiers	0,00	0,0
CRÉANCES	939 871,80	1 275 552,0
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,0
Autres	939 871,80	1 275 552,00
COMPTES FINANCIERS	1 852 947,31	876 975,78
Liquidités	1 852 947,31	876 975,78
TOTAL DE L'ACTIF	124 008 100,72	186 399 719,08

## **BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR**

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	124 663 014,54	202 628 732,79
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 062 252,00	-21 679 002,09
Résultat de l'exercice (a,b)	3 124 041,28	3 538 760,19
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	123 724 803,82	184 488 490,89
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	249 718,38	1 853 092,67
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	249 718,38	1 853 092,67
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	249 718,38	1 853 092,67
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	33 578,52	58 135,52
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	33 578,52	58 135,52
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	124 008 100,72	186 399 719,08

<sup>(</sup>a) Y compris comptes de régularisation

<sup>(</sup>b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SHORT EUR-BTP 0623	0,00	10 537 000,00
EURO SCHATZ 0623	0,00	17 968 150,00
EURO BOBL 0623	0,00	34 067 320,00
FGBL BUND 10A 0623	0,00	22 413 600,00
EURO BTP 0624	15 233 280,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BUND 0624	26 409 240,00	0,00
EURO BOBL 0624	5 321 250,00	0,00
EURO SCHATZ 0624	68 916 400,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	340 633,30	7 796,52
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 873 439,91	4 785 807,40
Produits sur titres de créances	10 482,02	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	5 224 555,23	4 793 603,92
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	16 648,27
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	16 648,27
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5 224 555,23	4 776 955,65
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	627 931,21	772 304,17
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	4 596 624,02	4 004 651,48
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 472 582,74	-465 891,29
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	3 124 041,28	3 538 760,19

# **ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**

### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé cidessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### Instruments financiers à terme :

#### Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

#### Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais fa	cturés	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0,35 % maximum l'an
2	Frais administratifs egestion	administratifs externes à la société de on		(Incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
3	Frais indirects maximum (**) (commissions et	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
	frais de gestion)	Frais de gestion	Actif net	0,10 % TTC maximum l'an
4	Commission de mou	vement (*)	Néant	Néant
5	Commission de surperformance (*) et (***)		Actif net	0,20 % maximum l'an de l'actif net selon le calcul suivant : La commission de surperformance représentera 20 % TTC de la différence entre la performance du FCP et celle de son l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 3-5 ans (coupons nets réinvestis)

<sup>(\*)</sup> Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

#### (\*\*\*) Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'Actif net du Fonds (1) et celle de son Indicateur de Référence (2) appréciées sur une Période de Référence (3).

- (1) L'Actif net du Fonds correspond à la valorisation des actifs détenus par le Fonds selon les règles décrites dans le prospectus du Fonds et après prise en compte des frais courants.
- (2) L'Indicateur de Référence du Fonds correspond à l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans (coupons nets réinvestis). Les performances passées de l'Indicateur de Référence sont disponibles via le lien<a href="https://www.sienna-gestion.com/nos-solutions-dinvestissement">https://www.sienna-gestion.com/nos-solutions-dinvestissement</a>
- (3) La Période de Référence correspond à la période au cours de laquelle la performance de l'Actif net du Fonds est mesurée et comparée à celle de son Indicateur de Référence. Cette Période de Référence est d'une durée d'un an minimum, adossée à l'exercice comptable du Fonds clôturant le dernier jour de bourse du mois de mars.

A compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2022, toute sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à son Indicateur de Référence constatée à la date de clôture d'un exercice devra être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Ainsi, la Période de Référence pourra être prolongée dans la limite de 5 ans.

#### A la clôture de l'exercice du Fonds :

Si la performance de l'Actif net du Fonds est supérieure à celle de son Indicateur de Référence (après compensation d'éventuelles sous-performances passées), la commission de surperformance sera égale à 20 % de la différence entre ces deux valeurs. Cette différence fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque

Cette différence fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative du Fonds. En cas de sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à celle de son Indicateur de Référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée dans les mêmes proportions par une reprise sur provision.

En cas de rachats, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Hormis les rachats, la commission de surperformance est payée à la société de gestion à la date de clôture de l'exercice du Fonds.

<sup>(\*\*)</sup> Ces frais sont liés à l'investissement du fonds en parts et/ou actions d'O PC. Cette information à caractère facultatif est précisée à titre d'information.

- Si la performance de l'Actif net du Fonds est égale à celle de son Indicateur de Référence, la commission de surperformance sera nulle.
- Si la performance de l'Actif net du Fonds est inférieure à celle de son Indicateur de Référence, la sous-performance de l'exercice concerné sera reportée sur les exercices suivants jusqu'à ce qu'elle soit compensée, dans la limite de 5 ans.

La sous-performance d'un exercice, non rattrapée à l'issue d'une Période de Référence de 5 ans, sera abandonnée (non reportée sur l'exercice suivant).

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la même Période de Référence de 5 ans et qu'elle n'est pas rattrapée à l'issue de cette Période, une nouvelle Période de Référence de 5 ans maximum s'ouvrira à compter de la nouvelle année de sous-performance.

#### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts SIENNA SOUVERAIN 3-5 ISR	Capitalisation	Capitalisation

# 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	184 488 490,89	268 483 963,32
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	29 424 345,50	64 326 167,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-94 869 819,77	-127 880 106,02
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 041 169,72	159 695,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 442 222,32	-14 426 224,97
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 656 139,03	7 188 143,04
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 486 005,99	-16 835 522,52
Frais de transactions	-40 899,68	-85 865,61
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	8 029 461,84	-3 059 304,68
Différence d'estimation exercice N	-750 889,01	-8 780 350,85
Différence d'estimation exercice N-1	8 780 350,85	5 721 046,17
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 672 479,42	2 612 893,64
Différence d'estimation exercice N	145 613,22	1 818 092,64
Différence d'estimation exercice N-1	-1 818 092,64	794 801,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 596 624,02	4 004 651,48
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	123 724 803,82	184 488 490,89

# 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	2 506 140,62	2,03
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	106 756 462,60	86,28
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	109 262 603,22	88,31
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	15 233 280,00	12,31
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	15 233 280,00	12,31
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	100 646 890,00	81,35
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	100 646 890,00	81,35

## 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	106 756 462,60	86,29	0,00	0,00	0,00	0,00	2 506 140,62	2,03
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 852 947,31	1,50
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	15 233 280,00	12,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	100 646 890,00	81,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORSBILAN $^{(\circ)}$

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	2 560 859,03	2,07	41 946 199,80	33,90	43 991 119,22	35,56	20 764 425,17	16,78
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 852 947,31	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 233 280,00	12,31
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	68 916 400,00	55,70	5 321 250,00	4,30	26 409 240,00	21,35

 $<sup>(\</sup>mbox{\ensuremath{^{'}}})$  Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

# 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

,	Devise 1	Devise 1 Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	276 819,70
	Dépôts de garantie en espèces	663 052,10
TOTAL DES CRÉANCES		939 871,80
DETTES		
	Frais de gestion fixe	32 830,52
	Autres dettes	748,00
TOTAL DES DETTES		33 578,52
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		906 293,28

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

## 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	68 174	29 424 345,50
Parts rachetées durant l'exercice	-216 964	-94 869 819,77
Solde net des souscriptions/rachats	-148 790	-65 445 474,27
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	282 057	

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	627 931,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

# 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

# 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

# 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

#### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

## 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

## 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

## 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			11 661 660,07
	FR0007081278	SIENNA MONETAIRE ISR A	2 797 862,68
	FR001400EBN2	SIENNA TRESORERIE PLUS PARTS A	8 863 797,39
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			11 661 660,07

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

# Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	3 124 041,28	3 538 760,19
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 124 041,28	3 538 760,19

	28/03/2024	31/03/2023
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 124 041,28	3 538 760,19
Total	3 124 041,28	3 538 760,19

# Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 062 252,00	-21 679 002,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-4 062 252,00	-21 679 002,09

	28/03/2024	31/03/2023
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 062 252,00	-21 679 002,09
Total	-4 062 252,00	-21 679 002,09

# 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net en EUR	227 495 791,33	246 639 047,96	268 483 963,32	184 488 490,89	123 724 803,82
Nombre de titres	483 314	513 476	575 447	430 847	282 057
Valeur liquidative unitaire	470,69	480,33	466,56	428,19	438,65
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,62	-1,93	-3,74	-50,31	-14,40
Capitalisation unitaire sur résultat	5,19	3,58	2,62	8,21	11,07

# 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 6,50%97-27	EUR	12 000 000	14 054 037,87	11,36
BUND DEUT ZCP 15-08-26	EUR	21 000 000	19 744 879,56	15,96
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-11-27	EUR	5 000 000	4 586 772,20	3,70
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-02-27	EUR	10 000 000	9 381 116,89	7,58
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-02-28	EUR	5 000 000	4 662 158,89	3,77
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	EUR	10 000 000	9 413 403,19	7,61
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.6% 15-08-33	EUR	4 000 000	4 183 920,75	3,38
DEUTSCHE BOERSE 3.875% 28-09-33	EUR	500 000	535 142,28	0,44
GERMAN BUND 5.625% 28	EUR	10 000 000	11 274 747,07	9,11
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.2% 15-02-34	EUR	3 500 000	3 488 981,34	2,82
TOTAL ALLEMAGNE			81 325 160,04	65,73
ESPAGNE				
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.625% 13-07-33	EUR	300 000	312 911,08	0,25
ROYAUME D'ESPAGNE 1.8% 30/11/2024 IND	EUR	2 000 000	2 506 140,62	2,03
TOTAL ESPAGNE			2 819 051,70	2,28
FRANCE				
THALES 3.625% 14-06-29 EMTN	EUR	500 000	521 485,05	0,42
VILLE DE MARSEILLE 4.0% 18-07-24	EUR	200 000	54 718,41	0,04
TOTAL FRANCE			576 203,46	0,46
ITALIE				
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.85% 01-07-25	EUR	13 000 000	12 820 203,35	10,36
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.4% 01-05-33	EUR	9 000 000	9 769 356,22	7,90
TOTAL ITALIE			22 589 559,57	18,26
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.7% 20-07-80	EUR	2 000 000	1 952 628,45	1,58
TOTAL PORTUGAL			1 952 628,45	1,58
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			109 262 603,22	88,31
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			109 262 603,22	88,31
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SIENNA MONETAIRE ISR A	EUR	22 876	2 797 862,68	2,26
SIENNA TRESORERIE PLUS PARTS A	EUR	8 391,451	8 863 797,39	7,17
TOTAL FRANCE			11 661 660,07	9,43
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			11 661 660,07	9,43
TOTAL Organismes de placement collectif			11 661 660,07	9,43

# 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs		Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0624	EUR	45	20 100,00	0,02
EURO BTP 0624	EUR	-128	-145 405,10	-0,12
EURO BUND 0624	EUR	198	244 430,00	0,19
EURO SCHATZ 0624	EUR	652	26 488,32	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			145 613,22	0,11
TOTAL Engagements à terme fermes			145 613,22	0,11
TOTAL Instruments financier à terme			145 613,22	0,11
Appel de marge				
APPEL MARGE B.P.S.S.	EUR	-104 313,28	-104 313,28	-0,08
TOTAL Appel de marge			-104 313,28	-0,08
Créances			939 871,80	0,76
Dettes			-33 578,52	-0,03
Comptes financiers			1 852 947,31	1,50
Actif net			123 724 803,82	100,00

	Parts SIENNA SOUVERAIN 3-5 ISR	EUR	282 057	438,65
--	--------------------------------	-----	---------	--------







**OBJECTIF**: Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT: SIENNA SOUVERAINS 3-5 (Part FS-C - FR0007457114)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet: www.sienna-gestion.com
Contact: sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne

ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée

par l'AMF.

Date de production du document : 01/01/2025

AVERTISSEMENT: VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

#### **EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?**

TYPE: SIENNA SOUVERAINS 3-5 est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 11/06/1990

**DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) :** Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

#### **OBJECTIFS**:

SIENNA SOUVERAINS 3-5, de classification ' Obligations et autres titres de créance libellé en euro ', est en permanence exposé à des titres de taux libellés en euro dont le risque actions n'excède pas 10 % de l'actif net et a pour objectif de surperformer, sur sa durée de placement recommandée de 3 ans minimum, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits ' critères ESG ') pour la sélection et le suivi des titres.

Caractéristiques essentielles du Fonds :

Approche extra-financière: Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs(exemples: lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'homme, indépendance du conseil d'administration). 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille. Pour chaque classe d'actifs, Sienna Gestion définit un univers de départ. Les émetteurs privés (Classes ' Actions ' et ' Taux ') sont sélectionnés selon l'approche ' Best in class ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les émetteurs publics/souverains (Classe ' Taux ') sont sélectionnés selon une approche ' Best in universe ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équipondérée. Limite de l'approche extra-financière : La gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extra-financière de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus.

Stratégie financière : A partir des documents d'analyse recueillis, l'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macro-économiques nationaux et internationaux et sélectionne les critères déterminants pour le choix de la stratégie des portefeuilles obligataires et monétaires. L'équipe de gestion procède ensuite à une analyse micro-économique qui permettra de déterminer les marges ou 'spreads' payés par les émetteurs en fonction de leurs qualités ainsi que de leurs perspectives d'évolution. La construction du portefeuille, définie par le relevé de décision du comité d'investissement, s'articule autour des axes suivants : le choix de la sensibilité du portefeuille, de la duration, le choix géographique, le choix du placement sur la courbe, le choix sectoriel de crédit, le choix des supports d'investissement.

Instruments utilisés : SIENNA SOUVERAINS 3-5 est composé comme suit : Obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire : Le Fonds est exposé aux marchés de taux (obligataires et monétaires) dans la limite de 200 % de son actif net (en incluant les instruments financiers à terme). Le Fonds peut détenir, dans la limite de 100 % de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs situés dans la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (hors pays émergents) à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexés et/ou obligations hybrides (obligations convertibles, subordonnées,...). Le Fonds peut détenir des titres libellés dans une devise autre que l'euro (hors pays émergents) dans la limite de 10 % de son actif net. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit ' Investment grade ' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits ' spéculatifs ' et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré est comprise entre 0,5 et 6. Actions (en cas de conversion des obligations en actions) : En raison de sa détention d'obligations convertibles en actions, le Fonds pourrait, en cas de conversion des obligations, détenir des actions de grandes capitalisations, dans la limite de 10 % de son actif net. Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA): Le Fonds peut être investi dans la limite de 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPC obligataires et/ou monétaires et/ou multi-actifs. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Liquidités, dans la limite de 10 % de l'actif net. ' Autres valeurs ' : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net. Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, de change et de crédit dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Le Fonds ne recourt pas aux Total Return Swaps (TRS). Autres opérations : Le gérant peut avoir recours aux emprunts d'espèces et à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres. Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR: Article 8: le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

**INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS**: Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à moyen terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

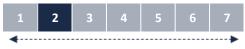
**DÉPOSITAIRE**: BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT: Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du FIA par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

#### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie: Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

#### **SCÉNARIOS DE PERFORMANCE**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION INVESTISSEMENT : 10 00 SCÉNARIOS	RECOMMANDÉE : 3 ans 0 EUROS	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)		
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.				
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 450,00 €	8 420,00 €		
	Rendement annuel moyen	-15,50%	-5,57%		
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 610,00 €	8 640,00 €		
	Rendement annuel moyen	-13,90%	-4,76%		
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 840,00 €	9 840,00 €		
	Rendement annuel moyen	-1,60%	-0,54%		
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 320,00 €	10 180,00 €		
	Rendement annuel moyen	3,20%	0,60%		

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2019 et le 31/12/2022 Scénario intermédiaire: ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2019 Scénario favorable : ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2014 et le 31/10/2017

#### QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.



#### QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

#### COÛTS ALLEIL DILLTEMP

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	275,66 €	435,35 €
Incidence des coûts annuels (*)	2,76%	1,45%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,91% avant déduction des coûts et de -0,54% après cette déduction.

#### **COMPOSITION DES COÛTS**

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
	•	or road sortez apres 1 an
Coûts d'entrée	<b>2,00</b> % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	200,00€
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00€
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	<b>0,40%</b> de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	38,71 €
Coûts de transaction	<b>0,31%</b> de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	30,58 €
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	<b>0,07%</b> La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	6,37 €

#### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 3 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux et d'actions. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

#### **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?**

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

#### **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées: Pour toutes informations relatives aux performances passées: https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.







**OBJECTIF**: Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT: SIENNA SOUVERAINS 3-5 (Part R-C - FR001400ORD8)

Initiateur : SIENNA GESTION

**Site internet :** www.sienna-gestion.com **Contact :** sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne

ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée

par l'AMF.

Date de production du document : 01/01/2025

AVERTISSEMENT: VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

#### **EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?**

TYPE: SIENNA SOUVERAINS 3-5 est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 11/06/1990

**DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) :** Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

#### **OBJECTIFS**:

SIENNA SOUVERAINS 3-5, de classification ' Obligations et autres titres de créance libellé en euro ', est en permanence exposé à des titres de taux libellés en euro dont le risque actions n'excède pas 10 % de l'actif net et a pour objectif de surperformer, sur sa durée de placement recommandée de 3 ans minimum, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits ' critères ESG ') pour la sélection et le suivi des titres.

Caractéristiques essentielles du Fonds :

Approche extra-financière: Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs(exemples: lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'homme, indépendance du conseil d'administration). 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille. Pour chaque classe d'actifs, Sienna Gestion définit un univers de départ. Les émetteurs privés (Classes ' Actions ' et ' Taux ') sont sélectionnés selon l'approche ' Best in class ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les émetteurs publics/souverains (Classe ' Taux ') sont sélectionnés selon une approche ' Best in universe ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équipondérée. Limite de l'approche extra-financière : La gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extra-financière de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus.

Stratégie financière : A partir des documents d'analyse recueillis, l'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macro-économiques nationaux et internationaux et sélectionne les critères déterminants pour le choix de la stratégie des portefeuilles obligataires et monétaires. L'équipe de gestion procède ensuite à une analyse micro-économique qui permettra de déterminer les marges ou 'spreads 'payés par les émetteurs en fonction de leurs qualités ainsi que de leurs perspectives d'évolution. La construction du portefeuille, définie par le relevé de décision du comité d'investissement, s'articule autour des axes suivants : le choix de la sensibilité du portefeuille, de la duration, le choix géographique, le choix du placement sur la courbe, le choix sectoriel de crédit, le choix des supports d'investissement.

Instruments utilisés: SIENNA SOUVERAINS 3-5 est composé comme suit: Obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire: Le Fonds est exposé aux marchés de taux (obligataires et monétaires) dans la limite de 200 % de son actif net (en incluant les instruments financiers à terme). Le Fonds peut détenir, dans la limite de 100 % de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs situés dans la zone Euro (hors pays émergents) à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexés et/ou obligations hybrides (obligations convertibles, subordonnées,...). Le Fonds peut détenir des titres libellés dans une devise autre que l'euro (hors pays émergents) dans la limite de 10 % de son actif net. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit ' Investment grade ' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits ' spéculatifs ' et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré est comprise entre 0,5 et 6. Actions (en cas de conversion des obligations en actions): En raison de sa détention d'obligations convertibles en actions, le Fonds pourrait, en cas de conversion des obligations, détenir des actions de grandes capitalisations, dans la limite de 10 % de son actif net. Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA): Le Fonds peut être investi dans la limite de 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPC obligataires et/ou monétaires et/ou multi-actifs. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Liquidités, dans la limite de 10 % de l'actif

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR: Article 8: le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

**INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS**: Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à moyen terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

**DÉPOSITAIRE**: BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT: Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du FIA par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

#### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie: Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

#### **SCÉNARIOS DE PERFORMANCE**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 3 ans INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS SCÉNARIOS		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 700,00 €	8 720,00 €
	Rendement annuel moyen	-13,00%	-4,46%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 770,00 €	8 770,00 €
	Rendement annuel moyen	-12,30%	-4,28%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 020,00 €	10 000,00 €
	Rendement annuel moyen	0,20%	0,00%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 530,00 €	10 340,00 €
	Rendement annuel moyen	5,30%	1,12%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2019 et le 31/12/2022 Scénario intermédiaire: ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2019 Scénario favorable : ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2014 et le 31/10/2017

#### QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.



#### **QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT?**

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

#### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	86,60 €	261,98 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,87%	0,87%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,87% avant déduction des coûts et de 0% après cette déduction.

#### **COMPOSITION DES COÛTS**

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00€
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00€
	Coûts récurrents [prélevés chaque année]	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	<b>0,55%</b> de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	55,00€
Coûts de transaction	<b>0,32%</b> de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	31,60 €
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00€

#### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 3 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux et d'actions. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

#### **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?**

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

#### **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.



# **REPORTING MARS**



#### SIENNA SOUVERAINS 3-5 R-C

Reporting au 31/03/2025

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

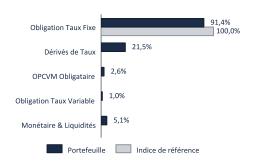
Fonds obligataire investi principalement en titres de créances et obligations de la zone euro, selon une gestion active reposant sur trois critères principaux : maturité, notation, rendement.

PERFORMANCES PASSEES

Votre fonds ne dispose pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures. La date de première VL du fonds est le 29 mai 2024. La devise de référence est l'euro (EUR).

#### ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



#### LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC

Valeurs	Poids
OAT 0.5% 05/29 OAT	13,96%
BTPS 4.1% 02/29 5Y	10,49%
SPAIN 3.5% 05/29	7,79%
OBL 2.1% 04/29 189	6,39%
OAT 0.75% 11/28 OAT	6,14%

Actif net du portefeuille : 191,66 M€ Valeur liquidative de la part : 104,510 €

#### **CARACTÉRISTIQUES**

Date de création : 29/05/2024 Durée de placement : > 3 ans Indicateur de risque (SRI) (1) :



Forme juridique : FCP

Classification AMF: Obligations et autres titres de

créance libellés en euro

Code ISIN: FR001400ORD8

Devise : Euro Indice de référence :

Article SFDR (2): 8

100% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 3-5 Year

Fréquence de valorisation : Quotidienne Société de gestion : SIENNA GESTION Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et

d'exploitation: 0,55%

Coûts de transaction: 0,32%

Affectation des resultats : Capitalisation

Principaux risques : Risque de perte en capital Risque de taux Risque de crédit Risque de durabilité Risque de contrepartie

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR: Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

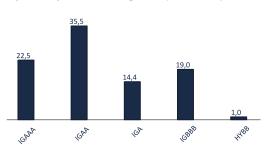
#### **SENSIBILITÉ**

Portefeuille Indice de référence

Date du rapport	iviois precedent	31/12/2024
4,65	4,19	4,42
3,73	3,77	3,72

#### ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

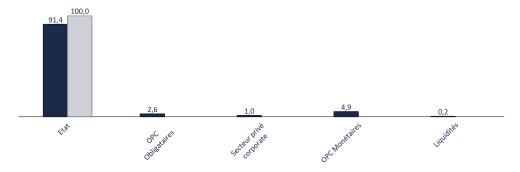
#### Répartition par notation long terme (en % d'actif)



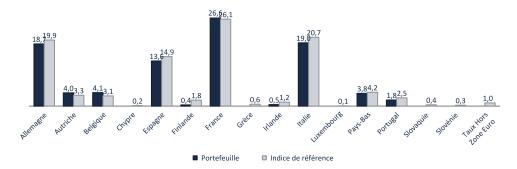
#### Répartition par tranche de maturité (en % d'actif)



#### Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)



#### Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)



#### **Economie et Marchés**

Le début du mois de mars a été marqué par la mise en application effective de droits de douane par les États-Unis. Cette décision a instauré une incertitude durable, affectant la confiance des consommateurs. La Fed a opté pour le statu quo en maintenant ses taux inchangés, bien que ses prévisions de croissance aient été revues à la baisse et celles d'inflation à la hausse. Cet environnement a entraîné un recul des actifs américains, notamment le dollar (-3,2 %), le S&P 500 (-5,8 %). Ces sorties deapitaux ont profité à la Chine, qui intensifie sa course à l'intelligence artificielle, et à l'Europe, qui a annoncé un vaste plan de relance.

L'Europe, sous l'impulsion d'un programme budgétaire ambitieux, a mieux résisté. L'Allemagne a adopté un plan d'investissement de 500 milliards d'euros pour les infrastructures et une réforme du frein à l'endettement. La Commission européenne a également annoncé un plan de 800 milliards d'euros pour la défense. Ces mesures ont favorisé la hausse de l'euro (+4,3 % face au dollar) et une remontée des taux souverains allemands (+34 pb). Les marchés boursiers européens ont affiché une meilleure performance que les marchés américains, notamment le secteur de la défense (+7,6 %).

En Chine, la bourse a progressé légèrement, portée par les avancées en intelligence artificielle. Toutefois, les investisseurs restent prudents dans l'attente de mesures gouvernementales.

#### Le mot du gérant

Le mois de mars est marqué par une nette hausse des taux européens. Ainsi le 10 ans allemand progresse de 30 bps à 2,70%. Ce mouvement découle de l'annonce par l'Allemagne d'un plan d'investissement de 500 Mdseuros sur 12 ans, en partie orienté vers des dépenses militaires, et qui va donc soutenir la croissance en Europe. Le taux 10 ans US ne progresse que de 5 bps réduisant le spread US-ALL à 150 bps. A noter le spread français qui passe sous les 70 bps. Nous avons augmenté l'exposition en sensibilité des portefeuilles à 130%. Les annonces de tarifs douaniers américains sur l'auto, pièces détachées incluses, ont ensuite amené de la volatilité sur le Crédit. Dans l'univers IG, l'écartement reste limité, de 3 à 7pbs selon les secteurs, le marché retenant les taux absolus offerts élevés et les bilans assainis. Logiquement les subordonnées financières s'écartent davantage (+15pbs), mais restent protégées par leur portage supérieur. Un écartement supplémentaire serait selon nous une opportunité pour renforcer la poche.

#### ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

#### **Note risque ESG**

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	18,23	18,56
Taux de couverture (en % de l'actif)	100,00%	98,58%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

#### **Avertissement**

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

# **ANNEXE SFDR**



Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA SOUVERAINS 3-5

Identifiant d'entité juridique : 969500V8QU418T7MJ279

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?		
Oui		
□ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :%  □ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  □ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	□ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de _% d'investissements durables :  □ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur la plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  □ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  □ Ayant un objectif social	
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %		







## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :

- -Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
- -Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social: valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaine d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Pour les émetteurs souverains Sienna Gestion a développé son propre modèle d'analyse ESG propriétaire reposant sur 11 enjeux provenant d'organismes internationaux. Exemples de critères/ enjeux ESG :

- Environnement : indicateur existant de Performance Environnementale Intégrée (EPI), indicateur développé par l'Université de Yale,
- Social : indicateur composite intégrant les inégalités Hommes/Femmes, l'éducation, la santé, le développement humain et les inégalités salariales. Ce scoring provient des données du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).
- -Gouvernance : indicateur existant du Word Justice Project (WJP) of Law Index mesurant la manière dont l'Etat de droit est vécu et perçu dans le monde.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

#### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note risque ESG mentionnée ci-dessus. La note fin d'année pondérée risque ESG du fonds est de 18.23. La note risque ESG fin d'année de l'univers de départ "Bloomberg Euro Agg. Corpo&Fi" est de 18.56. O étant la meilleure note et 100 étant la pire. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

#### …et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 29/12/2023, la note moyenne pondérée risque ESG du fonds était de 18.69. La note ESG moyenne de l'univers de départ "Bloomberg Euro Aggregate Corpo&Fi" était de 20.46.





Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les

actes de corruption.

 Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

N/A

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?
   N/A
- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?
   N/A
- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

Thématique	PAI	Politique/ process	
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	✓ Politique charbon	
		√ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scenario	





	2. Empreinte carbone 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29) ✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	<ul> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> <li>✓ Processus d'identification et de gestion des controverses</li> </ul>
Eau	8. Rejets dans l'eau	<ul> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> <li>✓ Processus d'identification et de gestion des controverses</li> </ul>
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul> <li>✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses</li> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> </ul>
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul> <li>✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses</li> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	<ul> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> <li>✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration</li> </ul>
	14. Exposition à des armes controversées	✓ Politique d'exclusion dédiée

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.







### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire fin d'année du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
OAT 0.5% 05/29 OAT	Gouvernement	13,96%	France
BTPS 4.1% 02/29 5Y	Gouvernement	10,49%	Italie
SPAIN 3.5% 05/29	Gouvernement	7,79%	Espagne
OBL 2.1% 04/29 189	Gouvernement	6,39%	Allemagne
OAT 0.75% 11/28 OAT	Gouvernement	6,14%	France
OAT 5.50% 97-04/29	Gouvernement	5,46%	France
SIENNA TRES PLUS PART A	OPC	4,86%	France
BTPS 5.25% 11/29	Gouvernement	4,42%	Italie
BTPS 3.85% 12/29 7Y	Gouvernement	4,13%	Italie
DBR 2.1% 11/29	Gouvernement	3,91%	Allemagne
DBR % 08/29	Gouvernement	3,55%	Allemagne
SPAIN 0.8% 07/29	Gouvernement	2,92%	Espagne
NEDERLD % 01/29	Gouvernement	2,87%	Pays-Bas
SPAIN 0.6% 10/29	Gouvernement	2,87%	Espagne
AUSTRIA 2.9% 05/29	Gouvernement	2,72%	Autriche







### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

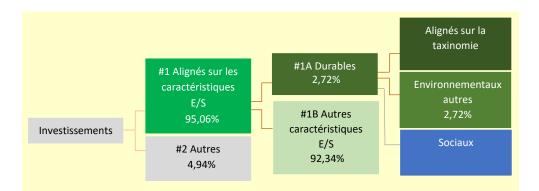
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz **fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l' énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements de produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérées comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.





• Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur BICS	% d'actifs
Gouvernement	91,41%
OPC	7,45%
Services aux collectivités	1,05%
Cash	0,09%



# Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxonomie de l'UE n'est donc pas applicable.

l'énergie nucléaire conformes à la taxii	nomie de l'UE(¹)?
□ Oui	
☐ Dans le gaz fossile	☐ Dans l'énergie nucléaire

• Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

⋈ Non

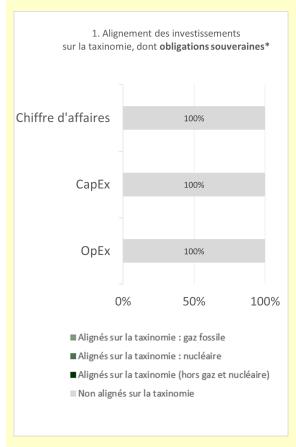


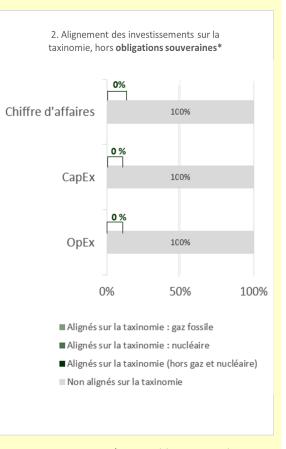


Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- Des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines





• Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

 Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?
 N/A



investissements durables

tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques

Le symbole représente des

ayant un objectif environnemental qui ne

durables sur le plan environnemental au titre

du règlement (UE)

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaientelles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 0.2% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, -0.12% de dérivés à titre de couverture et 4.86% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites cidessus. La note pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-





financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres.

La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?
   N/A
- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?
   N/A
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
   N/A
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?
   N/A

